

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

21 octobre 2016

PLFSS 2017 - (N° 4072)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 669

présenté par

M. Tian, M. Hetzel, Mme Boyer et M. Aboud

-----

**ARTICLE 53**

Supprimer les alinéas 2 et 3.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il est certes de saine gestion de réguler les fonds excédentaires dormants. Toutefois, dans une période de changement majeur pour le secteur hospitalier, un transfert de 70 millions du FEH au profit du FMESPP ne paraît pas opportun.

Il semble au contraire important que ce fonds puisse œuvrer en faveur de l'accompagnement des projets d'évolution de carrière des professionnels hospitaliers.